

40 - Subventions à deux projets associatifs

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur :

- Sensibilisation et prévention des comportements violents - Association Léo Lagrange 2015 - 2016

De nombreuses incivilités sont constatées dans les écoles en temps scolaire comme en temps périscolaire. Pour permettre aux enfants de réfléchir à leurs comportements et aux adultes d'accompagner cette réflexion, la Direction Education a engagé en 2016, en partenariat avec l'Association Léo Lagrange, un cycle d'interventions auprès des enfants et des enseignants des écoles élémentaires Fourier, Arènes et Brossolette. Parallèlement, des formations ont été proposées aux référents périscolaires.

Durant l'année 2015-2016 les 4 intervenants de l'Association Leo Lagrange ont mené 12 ateliers de 1 h 15 mn auprès des enfants fréquentant le périscolaire des écoles Fourier, Arènes et Brossolette sur la thématique «pour vivre ensemble faisons un pas».

Afin de favoriser une continuité dans les actions menées en temps scolaire, 2 journées et demi de formation ont été proposées aux référents périscolaires sur la gestion des enfants présentant des comportements violents au sein d'un groupe, d'une école. Ils se sont appropriés des méthodes et des outils qu'ils partageront avec les équipes d'animateurs périscolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 105 € à l'Association Léo Lagrange pour les actions menées durant l'année 2016.

- Ateliers créatifs autour du livre - Association Croqu'livre - été 2016

Depuis 2010, l'Association Croqu'livre propose aux familles un espace de contes et d'ateliers créatifs autour du livre dans le cadre de son action «le Pré aux histoires». Pour favoriser la participation des familles, la Direction Education met à disposition de l'Association les locaux de l'école Bersot et apporte un soutien financier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association Croqu'livre pour l'accueil des enfants et des parents autour de lecture de contes tous les après-midis du mois de juillet 2016.

En cas d'accord sur ces propositions, le montant total, soit 7 105 €, sera prélevé sur la ligne 65.213/6574 CS 21100 et reversé aux associations concernées.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de :

- 4 105 € à l'Association Léo Lagrange pour son action de sensibilisation aux comportements violents au sein des accueils périscolaires et de formation auprès de référents périscolaires,

- 3 000 € à l'Association Croqu'livre pour son action Le Pré aux Histoires.

«**M. LE MAIRE** : Des abstentions ?

M. Julien ACARD : Est-ce qu'il est possible de dissocier les rapports, les deux subventions ?

M. LE MAIRE : Pourquoi ?

M. Julien ACARD : Nous souhaiterions voter contre la première association.

M. LE MAIRE : Nous dissocions.

M. Julien ACARD : Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Association Léo Lagrange. Nous l'avons déjà fait une fois à votre demande d'ailleurs me semble-t-il. J'essaie d'être objectif, lorsqu'on est objectif, on n'est pas critiquable.

Sensibilisation et prévention des comportements violents - Association Léo Lagrange. Vu le sujet je pensais que vous auriez pu le voter. Quels sont ceux qui sont contre ? 2. Les autres sont pour.

Le deuxième sujet : atelier créatif autour du livre, association Croqu'livre.

Quels sont ceux qui sont contre ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, après demande d'un vote séparé par le Groupe Front National, décide :

- l'attribution d'une subvention de 4 105 € à l'Association Léo Lagrange :

Point adopté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 2

Abstention : 0

- l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'Association Croqu'livre :

Point adopté à l'unanimité :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Mme LEMERCIER n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.